

Dépistage de la COVID 19 en entreprise : un changement radical de politique

DEPARTEMENT DE DROIT SOCIAL

Dès la fin du premier confinement, certains employeurs ont souhaité mettre en place des campagnes de dépistage en offrant à leurs salariés la possibilité de se faire tester.

La position du Gouvernement avait été tranchée et interdisait aux employeurs de pratiquer de tels tests en entreprise (voir notre Tribune pour Cadres & Dirigeants Magazine du 2 juin 2020).

Devant la montée de la deuxième vague, et sans doute dans la perspective de tenter d'endiguer les suivantes, le Gouvernement vient de changer sa doctrine sur le sujet.

La dernière version du Protocole National pour assurer la sécurité des salariés en entreprise, datée du 13 novembre 2020, prévoit en effet que :

« les employeurs peuvent, dans le respect des conditions réglementaires, proposer à ceux de leurs salariés qui sont volontaires, des actions de dépistage. »

Les conditions posées pour la mise en œuvre de telles campagnes sont les suivantes :

- Un financement intégral par l'employeur des actions de dépistage ;
- Des conditions de réalisation permettant de garantir la bonne exécution des tests ;
- Le respect du secret médical le plus absolu : bien entendu aucun résultat ne doit être communiqué ni à l'employeur, ni à ses préposés, ce qui pose néanmoins la question de la mise en œuvre du contact tracing ;
- Le volontariat des salariés testés.

Pour en savoir plus : www.stasassocies.com





On ne peut donc qu'appeler les employeurs qui souhaiteraient offrir à leurs salariés la possibilité de se faire tester à la plus grande prudence dans la mise en place et le traitement de tels dispositifs. La liste des tests rapides autorisés peut être trouvée sur https://covid-19.sante.gouv.fr/tests.

N'hésitez pas à contacter notre département dédié au droit du travail au 01.40.70.84.10 ou par courriel :

Département droit social:

Marion KAHN GUERRA :mkahn@stasassocies.comEmilie de GOYS :edegoys@stasassocies.comVincent CHAMPETIER :vchampetier@stasassocies.com

43, rue de Courcelles, 75008 Paris

T:+33 (0)1 40 70 84 10 - F:+33 (0)1 53 76 26 81

Pour en savoir plus : <u>www.stasassocies.com</u>